

## Compte Rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 avril 2017

**Présents** : H.Larose, R.Dinée, F.Coulomb, B.Perrin, A.Gilabert, J.Rinaudo, Y.Boyer, C.Rocher, R.Herpin, B.Barthélémy, P.Coude

**Absent** : JF Martin

En préambule, il est rappelé que Bernard et Julien Wolff n'ayant pas repris leur licence à notre Club, ils ne peuvent plus faire partie du Comité Directeur.

- Point sur la Maurin :

A ce jour, 471 Vététistes se sont inscrits ainsi que 22 pédestres, ce qui augure d'une forte participation dimanche.

Quelques problèmes restent à résoudre (portail fermé, motos,...)

L'installation des tentes s'effectuera vendredi (voir la présence de « moquette » pour la zone des ordinateurs)

L'encadrement des « petits » du Club sera fait par Pascal sur le 36 km

*Un courrier de la Région explique que la subvention pour la Maurin 2016 ne sera pas versée*

- Programme 2017/2018 (réservation des salles) :

- ✓ Réunion de rentrée = 7 septembre 2017 à 18h

- ✓ A.G. : le 10 (ou 18) novembre 2017

- ✓ Concentration du 26 novembre 2017 = Après discussions, c'est au port que seront accueillis les participants ; un repas est prévu pour le soir de cette journée.

- ✓ Galette des rois = 13 janvier 2018

- ✓ Maurin = 15 avril 2018 (prévoir salles pour réunion des bénévoles le 4 avril et pour logistique de la Maurin les 14 et 15 avril)

- ✓ Crêtes Varoises = 20 mai 2018 avec si possible une organisation conjointe avec un autre Club (l'association sportive maximoise cyclisme organise « La Maximoise » à cette période de l'année en 2017)

Toutes ces dates, avec les réservations de salles correspondantes, seront confirmées lors de la réunion des associations prévue en Juin avec la Mairie.

- Utilisation du minibus :

Hubert précise que le minibus peut transporter des personnes ne faisant pas partie du Club, mais que le conducteur doit obligatoirement en faire partie.

*Il est signalé que la prise électrique pour la remorque est détériorée ; son remplacement sera effectué par René et Bernard.*

- Photocopieur :

Après avis des juridiques de la Mairie, il semble impossible d'arrêter le contrat actuel pour lequel il reste encore 2 ans (4100 euros). En tout état de cause, il y a lieu d'adresser rapidement par courrier recommandé une lettre de résiliation de ce contrat à son échéance.

- Effectifs du Club :

100 renouvellements ont été enregistrés sur les 127 potentiellement possibles = mettre à jour les fichiers de diffusion et modifier le code d'accès à la partie « adhérent » du site UCPL.

- Règlement d'utilisation de la nouvelle remorque VTT :

Une nouvelle diffusion du projet sera faite par René aux membres du Comité Directeur pour avis.

- Critérium départemental VTT du 1<sup>er</sup> avril à St Raphael :

6 jeunes du Club y ont participé.